



Le FEAD et la European Food Banks Federation

2019 Rapport d'implémentation



Table des matières



1. Le FEAD et la European Food Banks Federation :
vue d'ensemble / page 1

2. FEAD 2019 : faits
marquants / page 3

3. Le FEAD et la European Food Banks Federation
pendant la pandémie
de COVID-19 / page 8

1.

Le FEAD et la European Food Banks Federation : vue d'ensemble

Mis en place en 2014, le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) s'est attaqué aux pires formes de pauvreté dans l'UE, telles que la privation de nourriture, la pauvreté infantile et le sans-abrisme, avec une allocation totale de 3,8 milliards € (en prix courants) pour la période de programmation 2014-2020. L'UE fournit jusqu'à 85 % du financement, lequel est complété par les ressources propres des États membres. Ceci porte la valeur totale du Fonds à environ 4,5 milliards €.

Les États membres peuvent utiliser le Fonds de deux manières :

- pour un programme opérationnel d'aide alimentaire et/ou d'assistance matérielle de base (PO I) ; et/ou
- pour un programme opérationnel d'inclusion sociale (PO II).¹

Vingt-trois États membres ont choisi le PO I, alors que quatre ont opté pour le PO II. Aucun État membre n'a fait usage de la possibilité de mettre en place les deux types de programmes. Seul Fonds européen à s'attaquer aux formes de pauvreté les plus graves, le FEAD s'est avéré essentiel pour répondre aux besoins de base des citoyens les plus vulnérables. Par ailleurs, outre l'atténuation de la pauvreté par le biais d'une aide alimentaire et/ou d'une assistance matérielle de base, le FEAD a innové en offrant aux États membres la possibilité d'engager de véritables processus d'inclusion sociale.



12,7M

de personnes ont
bénéficié de l'aide
du FEAD chaque
année entre 2014
et 2017

1,3M

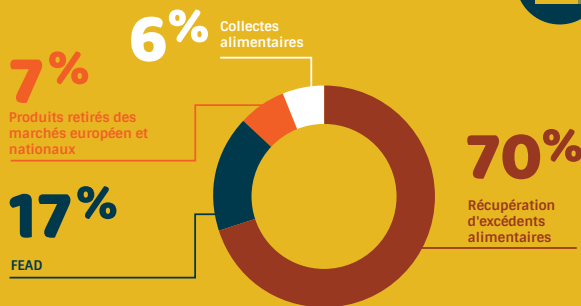
de tonnes
d'aliments ont
été distribuées
entre 2014 et
2017²

¹ Selon le Document de travail des services de la Commission intitulé *Mid-Term Evaluation of the Fund for European Aid to the Most Deprived* (Évaluation intermédiaire du Fonds européen d'aide aux plus démunis) (p. 7), le détail des programmes opérationnels se présente comme suit : PO I Aide alimentaire : BE, BG, EE, ES, FI, FR, MT, PL, SL, UK, PO I Assistance matérielle de base : AT et PO I Aide alimentaire et assistance matérielle de base : CY, CZ, EL, HR, IE, IT, LT, LU, LV, PT, RO, SK ; PO II – Inclusion sociale : DE, DK, NL, SE.

² Commission européenne, *Commission staff working document: Mid-term evaluation of the Fund for European Aid to the Most Deprived* (Document de travail des services de la Commission : Évaluation intermédiaire du Fonds européen d'aide aux plus démunis), 27 mars 2019

Depuis la création de la European Food Banks Federation certains de ses membres ont participé à la mise en place du Fonds et ont contribué à la distribution d'aliments et/ou de produits de base aux organismes caritatifs qui viennent en aide aux personnes démunies. Bien que la mission principale des membres de la FEBA consiste à prévenir le gaspillage alimentaire et à réduire l'insécurité alimentaire par le biais de la récupération et de la distribution d'aliments sains et en bon état qui auraient autrement été gaspillés, le **FEAD constitue une source d'approvisionnement complémentaire à l'excédent alimentaire récupéré auprès de la chaîne de valeur alimentaire**, ainsi que pour d'autres canaux comme ceux des fruits et légumes retirés du marché et des aliments collectés par le biais de dons individuels.

Sources des aliments récupérés par les banques alimentaires



9,5M

de personnes démunies ont été aidées par le réseau de la FEBA en 2019 par le biais de



45 283

organisations partenaires locales, grâce au professionnalisme de



32 280

collaborateurs (dont 84 % de bénévoles), en fournissant



768 000

tonnes de nourriture, dont 17 % en provenance du FEAD



Découvrez le Rapport Annuel 2019 de la FEBA !



Un petit Fonds animé par un objectif ambitieux

Le Fonds favorise la cohésion sociale, renforce l'inclusion sociale et, à terme, participe donc à l'objectif d'éradication de la pauvreté dans l'Union en contribuant à atteindre, conformément à la stratégie Europe 2020, l'objectif de réduction d'au moins 20 millions du nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale, tout en complétant les Fonds structurels.

Le Fonds contribue à atteindre l'objectif spécifique d'atténuation des formes les plus graves de pauvreté en apportant une assistance non financière aux personnes les plus démunies par le biais d'une aide alimentaire et/ou d'une assistance matérielle de base ainsi que des activités d'inclusion sociale visant à l'intégration sociale des plus démunis. Le Fonds soutiendra les actions nationales visant l'éradication durable de la pauvreté et l'inclusion sociale.³

³ Règlement (UE) n° 223/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 relatif au Fonds européen d'aide aux plus démunis, 11 mars 2014

2.

FEAD 2019 : faits marquants



Afin de collecter des données et des informations susceptibles de démontrer l'impact du FEAD, début juillet 2020, la FEBA a procédé à une enquête sur l'implémentation du FEAD en 2019 auprès de ses 12 membres ayant bénéficié du fonds, à savoir : la Belgique, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lituanie, la Pologne, le Portugal, la République tchèque et la Slovaquie.⁴

L'enquête portait principalement sur la campagne du FEAD 2019 et les récentes mesures particulières qui sont venues modifier le règlement du FEAD afin de répondre aux difficultés posées par la pandémie de COVID-19.⁵ Le présent rapport présente les réponses fournies par 10 des 12 membres de la FEBA impliqués dans l'implémentation du FEAD.⁶

⁴ En ce qui concerne la Grèce, il est précisé qu'en 2019 Food Bank Greece a stocké 53 193 kg d'aliments du FEAD à la demande de la municipalité d'Athènes, mais n'a pas été autorisée à les redistribuer à ses associations caritatives affiliées.

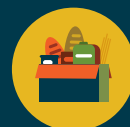
⁵ Règlement (UE) 2020/559 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2020 modifiant le règlement (UE) n° 223/2014 en ce qui concerne l'introduction de mesures spécifiques pour faire face à la propagation de la COVID-19, 24 avril 2020

⁶ Pays ayant répondu à l'enquête : Belgique, Espagne, Estonie, France, Grèce, Irlande, Italie, Lituanie, Portugal et République tchèque. Aucune réponse n'a été reçue de la Pologne et de la Slovaquie.



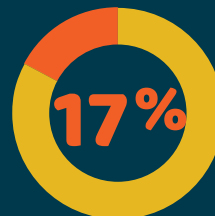
membres de la FEBA ont reçu des aliments en provenance du FEAD et/ou de fonds/programmes nationaux. Il s'agit de la Belgique, de l'Espagne, de l'Estonie, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, de la Lituanie, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque et de la Slovaquie.

Quantité totale d'aliments en provenance du FEAD pour les 12 membres de la FEBA



126 269

tonnes d'aliments du FEAD redistribués



de la quantité totale d'aliments distribués par les banques alimentaires européennes en 2019 (768 000 tonnes d'aliments)

37%

à

4%

Les quantités totales d'aliments du FEAD qui ont été distribuées ont varié d'un pays à l'autre de



10 048

organisations partenaires locales ont reçu des aliments et/ou des produits de base du FEAD par le biais des membres de la FEBA⁷

Près de

5 M

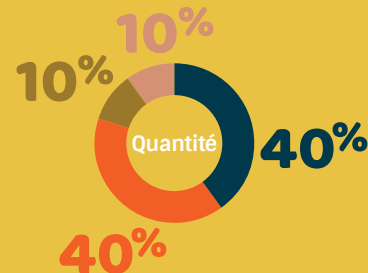
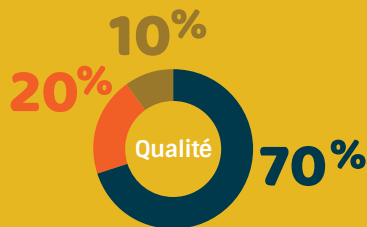
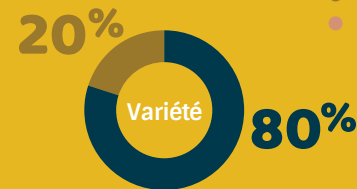
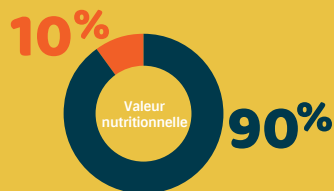


de personnes démunies ont bénéficié d'aliments et/ou de produits de base du FEAD, ainsi que d'aliments provenant d'autres sources (par ex. : excédent en provenance de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, aliments donnés dans le cadre de collectes, etc.).

Concernant la **quantité**, la **qualité**, la **variété** et la **valeur nutritionnelle**, les répondants ont exprimé un avis positif sur les aliments du FEAD. La variété des aliments du FEAD allait des produits de base quotidiens tels que la farine, les pâtes, le riz, le sucre et bien d'autres, aux produits en conserve et surgelés, y compris la viande et les fruits et légumes, en passant également par d'autres denrées alimentaires comme par exemple les fruits et les légumes verts frais, le chocolat, ou le café et le thé.

Comment évaluez-vous les aliments du FEAD ?

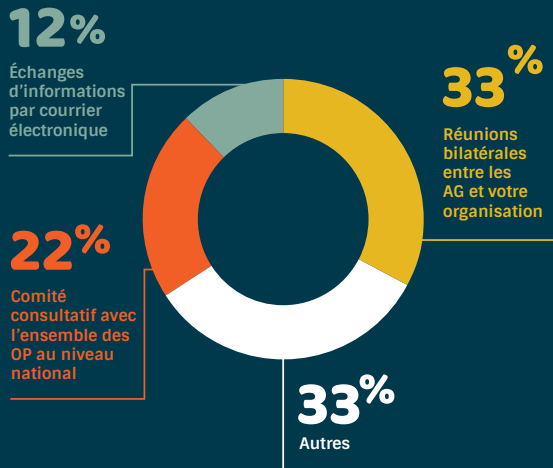
- Excellents
- Bons
- Passables
- Mauvais



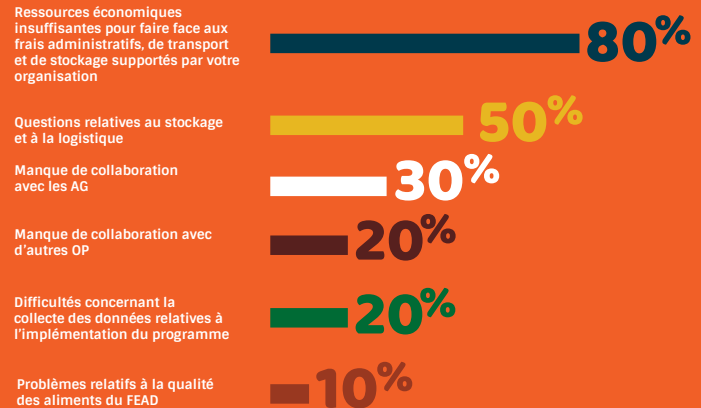
⁷ Réponses de 7 membres de la FEBA : Belgique, Espagne, Estonie, France, Irlande, Italie et République tchèque.

Au niveau national, le FEAD est implémenté par des Autorités de gestion (AG) en collaboration avec plusieurs Organisations partenaires (OP) telles que les membres de la FEBA et d'autres organisations de la société civile. Certaines questions de l'enquête portaient sur les rapports entre les Autorités de gestion et les membres de la FEBA, ainsi que sur les sujets abordés lors de leurs réunions.

De quelle manière votre organisation a-t-elle collaboré avec les AG ?



Quels sujets ont été abordés lors des réunions entre les AG et les OP ?



L'enquête a mis en lumière l'existence de certaines difficultés, telles que l'insuffisance des ressources économiques pour faire face aux frais administratifs, de transport et de stockage supportés par le réseau de la FEBA pour 80 % des répondants, le manque de capacité de stockage ou les problèmes de logistique pour 50 % des répondants, le manque de collaboration avec les Autorités de gestion pour 30 %, le manque de collaboration avec d'autres organisations partenaires et les difficultés liées à la collecte de données pour 20 % et, enfin, les problèmes de qualité des aliments du FEAD pour 10 % des répondants.

Les conclusions de l'enquête montrent que le FEAD a un impact décisif sur la distribution d'aliments par les banques alimentaires aux organisations partenaires locales affiliées, et que son absence aurait des conséquences très importantes. Pour 60 % des répondants, son absence impliquerait une réduction de l'activité de 25 à 50 %, et pour 30 % d'entre eux elle se traduirait par une réduction de 10 à 25 %.

Quelles sont les difficultés principales ?

De votre point de vue, quelle serait la conséquence de l'absence du FEAD pour l'activité de votre organisation ?

11%

Planification du programme

33%

Autres



56%

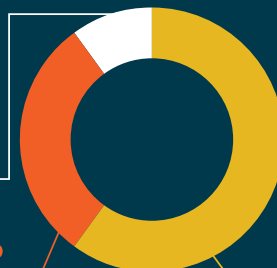
Sélection des produits (aliments et assistance matérielle)

10%

L'activité se poursuivrait sans problème

30%

Une réduction de l'activité allant jusqu'à 25 %



60%

Une réduction de l'activité allant jusqu'à 50 %



L'enquête a souligné les aspects positifs suivants du FEAD :

80%

des répondants estiment que la disponibilité du FEAD permet de répondre plus aisément aux besoins des organisations partenaires locales

90%

des répondants estiment que le FEAD a un impact positif sur le régime alimentaire (quantité et variété des produits) des personnes les plus démunies

70%

des répondants estiment que la disponibilité du FEAD dégage des ressources économiques et non-économiques en vue de leur affectation à d'autres activités d'inclusion sociale pour les plus démunis (par ex. : santé, éducation, logement, travail, etc.)

70%

des répondants estiment que le FEAD permet aux organisations partenaires locales et aux bénéficiaires finaux de s'impliquer dans des processus d'inclusion sociale (compétences sociales, formation, recherche d'emploi, etc.)

80%

des répondants estiment que le FEAD facilite les possibilités de collaboration réelle entre leur propre organisation et d'autres organisations partenaires locales

90%

des répondants estiment que le FEAD facilite la collaboration entre leur organisation et le territoire (par ex. : les services sociaux, les administrations publiques, etc.)



70%

des répondants estiment que le FEAD renforce le sentiment des organisations partenaires locales et des bénéficiaires finaux d'appartenir à la communauté locale

60%

des répondants déclarent que, grâce au FEAD, ils perçoivent les institutions européennes comme étant plus proches de leurs organisations et des plus démunies en Europe

3.

Le FEAD et la European Food Banks Federation pendant la pandémie de COVID-19

La COVID-19 a mis en lumière le rôle joué par les membres de la European Food Banks Federation. Ils font preuve de résilience par leur dévouement et leur détermination au quotidien, et en étant des partenaires fiables pour les associations caritatives qui viennent en aide aux personnes démunies.

Selon une déclaration conjointe de l'Organisation internationale du travail, les Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Fonds international de développement agricole et l'Organisation mondiale de la santé :

”

La perturbation économique et sociale causée par la pandémie est dévastatrice : des dizaines de millions de personnes risquent de sombrer dans la pauvreté extrême, alors que le nombre de personnes sous-alimentées, actuellement estimé à environ

690M pourrait augmenter jusqu'à 132 M d'ici la fin de l'année.⁸



Il en est également ainsi en Europe. Notre dernier rapport intitulé « European Food Banks today: commitment, creativity, and openness to change » publié en septembre 2020, souligne une augmentation de

30%

d'augmentation des demandes d'aliments provenant de nouvelles victimes de la pauvreté : les chômeurs, les familles avec enfants et les personnes âgées vivant seules



Découvrez le rapport intitulé « European Food Banks today: commitment, creativity, and openness to change » !

⁸ OIT, ONUAA, FIDA et OMS, *Joint Statement Impact of COVID-19 on people's livelihoods, their health and our food systems*, 13 octobre 2020

En ce qui concerne le soutien fourni par le FEAD, certaines des principales difficultés soulignées par les répondants concernent **la difficulté à faire face au nombre plus élevé de demandes d'aide**, notamment en provenance des associations caritatives.

C'est ainsi par exemple que la Federación Española de Bancos de Alimentos (FESBAL - Fédération espagnole des banques alimentaires) s'est vue confrontée à une augmentation de 19 % de ses bénéficiaires alors que, dans le même temps, les volumes d'aliments distribués par le biais du programme ont baissé de 8 % par rapport à l'année précédente.

Dans ces conditions, certains des membres de la FEBA ont souligné leur difficulté à gérer une quantité d'aliments plus importante, notamment en termes de logistique et d'espace disponible dans les entrepôts.

De plus, le nombre de bénévoles disponibles était plus faible alors que l'activité a augmenté de manière significative, en particulier lors des confinements.

La plupart des membres de la FEBA ont dû s'adapter rapidement à cette nouvelle situation caractérisée par le manque d'aliments, d'équipements, de capacités de stockage et de bénévoles, et mettre en place de nouvelles méthodes plus flexibles pour distribuer les aliments en toute sécurité et rapidement aux organisations partenaires locales.

Enfin, 80 % des répondants ont déclaré que la pandémie de COVID-19 avait affecté leurs activités quotidiennes en lien avec le FEAD.

Parallèlement, 90 % des répondants ont souligné que la modification du règlement (UE) n° 223/2014⁹ sur le FEAD, qui a introduit des mesures spécifiques pour répondre à la pandémie de COVID-19, n'a pas impacté le fonctionnement quotidien du FEAD.



Depuis le début de la pandémie et jusqu'à ce jour, avec leurs activités quotidiennes, les membres de la European Food Banks Federation continuent de répondre aux besoins des associations caritatives qui viennent en aide aux plus démunis.

Lorsque le FEAD a été mis en place en 2014, l'Union européenne a fait preuve d'une forte solidarité et a démontré sa volonté de prendre soin des citoyens les plus démunis tout en activant un large réseau de solidarité impliquant les autorités publiques, les services sociaux et les organisations de la société civile. Aujourd'hui, il est extrêmement important que l'Union européenne fasse preuve d'audace et démontre sa détermination à prendre soin des plus démunis, même après 2020.

⁹ Règlement (UE) 2020/559 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2020 modifiant le règlement (UE) n° 223/2014 en ce qui concerne l'introduction de mesures spécifiques pour faire face à la propagation de la COVID-19, 24 avril 2020



European Food Banks Federation asbl – FEBA

Chaussée de Louvain 775
Bruxelles 1140, Belgique

+32 2 538 94 50

info@eurofoodbank.org



@EuroFoodBanks



@EuroFoodBanks



eurofoodbanks



European Food Banks Federation



eurofoodbanks



eurofoodbank.org



Publié en 2020, à Bruxelles.

© FEBA. Tous droits réservés. Toute reproduction, intégrale ou partielle, doit mentionner le titre et désigner la FEBA et ses membres en tant que titulaires des droits d'auteur.



La présente publication a bénéficié d'un soutien financier de la part du Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale « EaSI » (2014-2020). Pour en savoir plus, veuillez consulter : <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1081&langId=fr>. Les avis exprimés dans cette publication ne reflètent pas nécessairement la position officielle de la Commission européenne.